

Communiqué de presse
Berne, le 30 septembre 2009

Loi sur la prévention: l'usam envisage un référendum

C'est avec surprise que l'Union suisse des arts et métiers usam et l'Alliance de l'économie pour une politique de prévention modérée AEPM ont appris aujourd'hui que le Conseil fédéral approuve la nouvelle loi sur la prévention. La création d'un Institut suisse pour la prévention et la promotion de la santé a pourtant suscité de vives critiques lors de la procédure de consultation. Si le Parlement décide d'entrer en matière, la question du référendum devra alors se poser.

Pour le directeur de l'usam Hans-Ulrich Bigler, la situation est claire: « En ce qui concerne la prévention et la promotion de la santé, mieux vaut miser en priorité sur la responsabilité personnelle plutôt que sur l'Etat ; nul besoin d'une nouvelle loi sur la prévention et encore moins d'un Institut pour la prévention. La question du référendum contre cette loi superflue, mettant davantage la population sous tutelle, doit alors se poser. »

Lors de la conférence de presse du 12 août 2009, l'usam s'est déjà fermement positionnée contre de nouvelles lois dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé. L'usam juge la base législative existante suffisante pour une politique préventive judicieuse et modérée. En comparaison internationale, la population suisse bénéficie d'un bon état de santé. Comme le montre clairement l'exemple des Etats-Unis, d'importantes dépenses pour des mesures préventives et davantage de règlements ne mènent pas forcément à l'amélioration de la santé de la population. L'obésité en constante progression dans ce pays prouve qu'elles peuvent même avoir l'effet inverse.

La protection de la jeunesse et le dépistage individuel et précoce des maladies sont d'une importance décisive mais ne requièrent aucune nouvelle base législative. Des mesures ciblées et efficaces sont nettement plus utiles que des actions diffuses aux règles et interdictions démesurées, qui entravent toujours davantage la liberté de l'ensemble de la population et de l'économie. Il est donc primordial de mieux exploiter les possibilités actuelles pour les groupes à risques et d'appliquer le droit en vigueur de manière conséquente.

Le Département fédéral de l'intérieur reconnaît dans son message que la nouvelle loi sur la prévention a été critiquée par la majorité des associations économiques. Bien que les autorités aient pris connaissance de ces objections, elles ne les ont à peine, voire pas du tout, prises en compte. La définition douteuse du terme « maladie » ou le financement extrêmement problématique du nouvel Institut le prouvent.

Renseignements complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur usam, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09
Rudolf Horber, secrétaire général AEPM, tél. 031 380 14 34, mobile 078 813 65 85

Numéro 1 des PME suisses : organisation faitière des petites et moyennes entreprises, l'usam représente 280 associations et quelque 300 000 PME.